

Date d'Edition : Juillet 2023

"Le centre KEYMEX AMBITIONS ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission".
La délivrance d'une note est obligatoire.

Ces honoraires TTC sont à la charge du vendeur,
toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliqué une commission à la charge "acquéreur".
Le Barème sera alors Identique à celui charge vendeur.

Prix de vente	Forfait ou % maximum du prix de vente
BIENS IMMOBILIERS A USAGE D'HABITATION	
De 0 à 60 000 €	Forfait de 5000 €
De 60 001 € à 100 000 €	Forfait de 8000 €
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 500 000 €	5 %
De 500 001 € à 800 000 €	4,5 %
A partir de 800 000 €	4 %
TERRAINS	
Terrain Non Constructible	Forfait de 5000 €
Terrain Constructible	10 % TTC (avec forfait minimum de 5000 €)

Date d'Edition : Juillet 2023.

"Le centre KEYMEX AMBITIONS ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission".
La délivrance d'une note est obligatoire.

Ces honoraires TTC sont à la charge de l'acquéreur.

Toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliqué une commission à la charge "vendeur". Le Barème sera alors Identique à celui charge acquéreur.

Valeur vénale du bien	% maximum de la valeur vénale
BIENS IMMOBILIERS A USAGE D'HABITATION	
De 0 à 80 000 €	9,5 %
De 80 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 230 000 €	7,5 %
De 230 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 380 000 €	6,5 %
De 380 001 € à 500 000 €	6 %
De 500 001 € à 750 000 €	5,5 %
De 750 001 € à 1 000 000 €	5 %
au delà de 1 000 000 €	4,5 %

Date d'édition :

« Le centre KEYMEX Ambitions ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ». La délivrance d'une note est obligatoire .

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur/repreneur sauf mention contraire

	TTC	HT
COMMERCES		
FONDS DE COMMERCE Cession des titres : honoraires calculés sur la valeur du FDC	10% (avec minimum de 12 000€)	8,33% (avec minimum de 10 000€)
Droit au bail (DAB) Pas de porte (PDP)	Valeur la plus haute entre 10% du montant et 12% du loyer triennal (avec minimum de 12 000 €)	Valeur la plus haute entre 8,33% du montant et 10% du loyer triennal (avec minimum de 10 000€)
Vente murs commerciaux	10% (avec minimum de 12 000 €)	8,33% (avec minimum de 10 000€)
Location suivant bail dérogatoire (précaire < 36 mois) Location bail 3/6/9	12% du loyer triennal (avec minimum de 12 000€)	10% du loyer triennal (avec minimum de 10 000€)
ENTREPRISES		
FONDS DE COMMERCE OU TITRES DE SOCIETE	10% (avec minimum de 20 000€)	8,33% (avec minimum de 16 666,67€)
IMMOBILIER COMMERCIAL		
LOCATION	15% HT du loyer annuel (charge preneur) + 15% HT du loyer annuel (charge bailleur) avec minimum de 3 000€ HT	
VENTE	8,4% (avec minimum de 12 000€)	7% (avec minimum de 10 000€)